

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-041

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n°2026/038
02/04/2026	En exercice :	35	35
	Présents	33	34
	Représentés :	1	1
	Votants :	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-HUIT MARS, A VINGT HEURES TROIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le jeudi 2 avril 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. DUFOUR Quentin, Mme MATTEI Christine, M. MÉNARD Lionel, Mme MANA Julia, M. CHEMTOB Nicolas, Mme ROINÉ Corinne, M. SOURIA Farid, Mme BOY Delphine, M. NOIRÉ Dominique, Mme TALLON Aïcha, M. JEUDY Christian, M. LEVENT Jay, M. GRIMONPONT Régis, Mme DAUNESSE Maëlle, Mme QUEVA Marie, M. MICHELET Cyril, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, Mme ABED Kadra, M. RAOULT Gaëtan, M. CAUZARD-JARRY Florian, Mme RETOURNÉ Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Madame DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, Mme AURIEL Julie, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WARGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ, jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/038 :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin

ÉTAIT ABSENTE NON REPRÉSENTÉE à l'ouverture de la séance jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/037 :

Mme GARNIER Sylviane

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE à l'ouverture de la délibération n°2026/038 :

Mme GARNIER Sylviane ayant donné pouvoir à Mme MANA Julia

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gaëtan RAOULT



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/041

Désignation des membres des commissions municipales consultatives permanentes d'instruction

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

VU la délibération n°2020/103 du Conseil Municipal du 23 septembre 2020 d'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/039 du 8 avril 2026 portant création des commissions communales consultatives permanentes d'instruction ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/040 du 8 avril 2026 portant renoncement au vote à bulletin secret pour les désignations au sein des commissions et organismes extérieurs où siègent des représentants du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

CONSIDÉRANT que la délibération n°2026/039 susvisée institue deux (2) commissions de dix-sept (17) membres chacune ;

CONSIDÉRANT que les commissions créées à l'initiative du Conseil Municipal doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

CONSIDÉRANT que, la loi ne fixant pas de méthode particulière sur la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 2121-21, 7^{ème} alinéa du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a pris acte du fait qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de présentation de ladite liste après que Madame la Maire en ait donné lecture ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a décidé, en application de l'alinéa 6 de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret ;

Après appel à candidatures,

Après avoir enregistré la liste unique composée de 17 membres titulaires pour la Commission n°1 ;

Après avoir enregistré la liste unique composée de 17 membres titulaires pour la Commission n°2 ;

Le Conseil Municipal,

✎ **ARTICLE 1 : DÉSIGNE** les membres composant la commission n°1 *Education, Culture, Vie associative, Événementiel, Petite enfance, Sports, Tiers-lieu, Jeunesse, Centre Socioculturel, Parentalité, Accessibilité, Egalité femme/homme et lutte contre les discriminations*, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

Commission n° 1 : Education, Culture, Vie associative, Évènementiel, Petite enfance, Sports, Tiers- lieu, Jeunesse, Centre Socioculturel, Parentalité, Accessibilité, Egalité femme/homme et lutte contre les discriminations	1	Christine MATTEI (1)	7	Julia MANA (1)	13	Kadra ABED (1)
	2	Maëlle DAUNESSE (1)	8	Tom MORISSE (1)	14	Cyril MICHELET (1)
	3	Aïcha TALLON (1)	9	Sylvie RETOURNÉ (1)	15	Julie AURIEL (2)
	4	Farid SOURIA (1)	10	Sylvie DAUNESSE (1)	16	Francine BUSSEROLLES (2)
	5	Jay LEVENT (1)	11	Christian JEUDY (1)	17	Carlos PESSOA (2)
	6	Corinne ROINÉ (1)	12	Naïma BEN CHAABANE (1)		

✂ **ARTICLE 2 : DÉSIGNE** les membres composant la commission n°2 Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Économie locale, Commerce, Démocratie locale, Transition écologique, Aménagement, Espace Public, Bâtiments et Mobilités, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

Commission n° 2 : Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Économie locale, Commerce, Démocratie locale, Transition écologique, Aménagement, Espace Public, Bâtiments et Mobilités	1	Quentin DUFOUR (1)	7	Florian CAUZARD- JARRY (1)	13	Renaud CHAPUT (1)
	2	Delphine BOY (1)	8	Gilles JAOUEN (1)	14	Martine CHARBONNIER (2)
	3	Dominique NOIRÉ (1)	9	Marie-Hélène MAREUX (1)	15	Jennyfer WARGNIER (2)
	4	Lionel MÉNARD (1)	10	Gaëtan RAOULT (1)	16	Robert CHRISTOPHE (2)
	5	Régis GRIMONPONT (1)	11	Sylviane GARNIER (1)	17	Grégoire DUBLINEAU (2)
	6	Marie QUEVA (1)	12	Nicolas CHEMTOB (1)		

(1) Groupe « Eaubonne notre Ville »

(2) non-inscrits : Grégoire DUBLINEAU, Martine CHARBONNIER, Carlos PESSOA, Julie AURIEL, Francine BUSSEROLLES, Robert CHRISTOPHE, Jennifer WARGNIER

**Le Secrétaire de Séance,
Conseiller Municipal**


Gaëtan RAOULT

La Maire,


Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : **16/04/2026**

Publiée le : **17/04/2026**

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ **Valérie POULIQUEN**

Cheffe Secrétariat Général

☐ **Arnaud AGNONA**

Directeur DAGAJ

☐ **Karima BENTOUT**

DGA Ressources

☐ **Lylia SÉNÉCHAL**

Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260408-DEL2026-041-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026